

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Décision N° 24-001 du 02 Juillet 2024

Portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) pour le compte du ministère des Armées

NOR : TREA2415293S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la Défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés et accords-cadres prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé, quel que soit le montant, à :

Mme Sarah Caminondo, ingénieure en chef des travaux publics de l'Etat, adjointe au directeur du SNIA, chargée de de l'ingénierie opérationnelle et du patrimoine ;

Mme Amandine Caby, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, adjointe au directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, chargée de l'ingénierie technique ;

M. Pierre-Yvon Moal, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, chargé de la transformation, de la qualité et des risques ;

M. Nizar Chaffai, attaché principal d'administration de l'Etat, secrétaire général du SNIA.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT et tous actes de sous-traitance (formulaires DC4) des marchés publics quels que soient leurs montants, dans la limite de leurs attributions respectives, décrites dans la note du 31 décembre 2019 portant organisation du service national d'ingénierie aéroportuaire, à:

M. Lucas Cinget, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département ingénierie bâtiment ;

M. Stéphane Jourdain, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département ingénierie bâtiment ;

M. Hassen Benguirat, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département ingénierie infrastructures ;

M. Jérôme Rossi, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département ingénierie infrastructures ;

Mme Olivia Robin, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef de département programmation-environnement-aménagement ;

M. Cédric Haugomat, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Nord ;

M. Benjamin Mottet, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Nord, chef de la mission grands projets du SNIA Nord ;

M. Christophe Perroquin, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Ouest ;

M. Nicolas Pichon, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Ouest, chef de la mission grand projet du SNIA Ouest ;

M. Rafaël Tarquis, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Ouest, chef du pôle de Nantes ;

M. Christian Berastegui-Vidalle, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Sud-Ouest ;

M. Sébastien Jalet, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Sud-Ouest, chef du pôle de Bordeaux ;

Mme Sylvie Guimera, ingénieure hors classe des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du département SNIA Sud-Ouest, chef du pôle de Toulouse ;

M. Joël Tourbot, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Sud-Est ;

Mme Christelle Bassi, ingénieure hors classe des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du département SNIA Sud-Est, cheffe du pôle d'Aix-en-Provence ;

M. Nicolas Stark, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Centre-et-Est ;

M. Geoffrey Kandri, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Centre-et-Est, chef du pôle de Strasbourg ;

M. Mathieu Durand, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Centre-et-Est, chef du pôle de Lyon ;

M. Henri Gouge, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, chef du pôle Antilles-Guyane ;

M. David Pungercar, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle Océan-Indien ;

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur à 50 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pris en exécution des accords-cadres à bons de commande, dans la limite de leurs attributions respectives, décrites dans la note du 31 décembre 2019 portant organisation du service national d'ingénierie aéroportuaire, à :

Mme Sarah Arnouil, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de la mission grands projets du département SNIA Sud-Est.

Mme Karine Lassalle, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de l'unité assistance à maîtrise d'ouvrage /conduite d'opérations du pôle de Bordeaux, responsable de la mission grands projets du département SNIA Sud-Ouest ;

Pour les pôles d'Outremer :

M. Franck Emerancienne, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'antenne Martinique du pôle Antilles-Guyane ;

M. Henry Radipaly, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'antenne Guyane du pôle Antilles-Guyane ;

M. Cédric Bariol, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'antenne Guadeloupe du pôle Antilles-Guyane ;

Mme Aurélie Buge, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef du pôle Océan-Indien ;

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 02 juillet 2024

Le directeur du service national
d'ingénierie aéroportuaire,

P. BARNOLA